

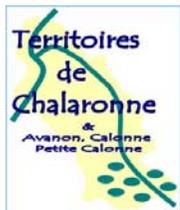
Les outils à disposition

Focus sur le Programme de Développement
Rural Rhône-Alpes (PDR-RA)

Journée ARRA Pollution de l'eau liée aux activités agricoles

27 février 2015

À Alixan



Plan de l'intervention

- 🐸 La Politique Agricole Commune (PAC) et les fonds européens
- 🐸 Le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER) en Rhône-Alpes
- 🐸 Exemples d'actions mises en œuvre avec le soutien du FEADER



I) La Politique Agricole Commune et les fonds européens



Stratégie Europe 2020

Axes d'intervention de l'UE



Croissance intelligente et inclusive

Croissance durable

Sécurité et citoyenneté

L'Europe dans le monde

Administration



960
Mds €

La Politique Agricole Commune (PAC)

 Instaurée par le traité de Rome en 1957 avec pour objectif de garantir l'autosuffisance alimentaire de la Communauté Européenne

 Augmentation de la production et apparition de déséquilibres (excédents sur les marchés, effets sur l'environnement)

 Depuis le début des années 90 : processus de réforme continue

 Nouveaux objectifs : compétitivité de l'agriculture, respect de l'environnement, maintenir la vitalité du monde rural, répondre aux exigences des consommateurs (bien-être animal, qualité et sécurité des denrées alimentaires)

La mise en œuvre de la PAC



Mise en œuvre par l'intermédiaire de 2 piliers:

- Premier pilier : aides aux agriculteurs et Organisations Communes de Marché (OCM):
 - Plus grosse part des crédits PAC (278 milliards € pour l'Europe)
 - Exemple : primes pour les filières animales et végétales
- Second pilier : développement rural
 - Budget : 85 milliards € pour l'Europe
 - Objectifs : améliorer la compétitivité des zones rurales, préservation de l'environnement et du patrimoine rural afin d'assurer l'avenir de ces zones et de favoriser le maintien et la création d'emplois.



PAC aujourd'hui : environ 40 % du budget européen 2014-2020

Les principaux fonds européens et leurs budgets en France



Réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions de l'Union européenne

Accompagner et harmoniser les mutations de l'espace rural

Développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine

Fonds Européen de Développement Régional

Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

Fonds structurels

FEDER

FSE

FEADER

FEAMP

15,5 Mds €

11,4 Mds €

588 M €

Fonds Social Européen

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche



Exemples d'actions soutenues par les fonds européens

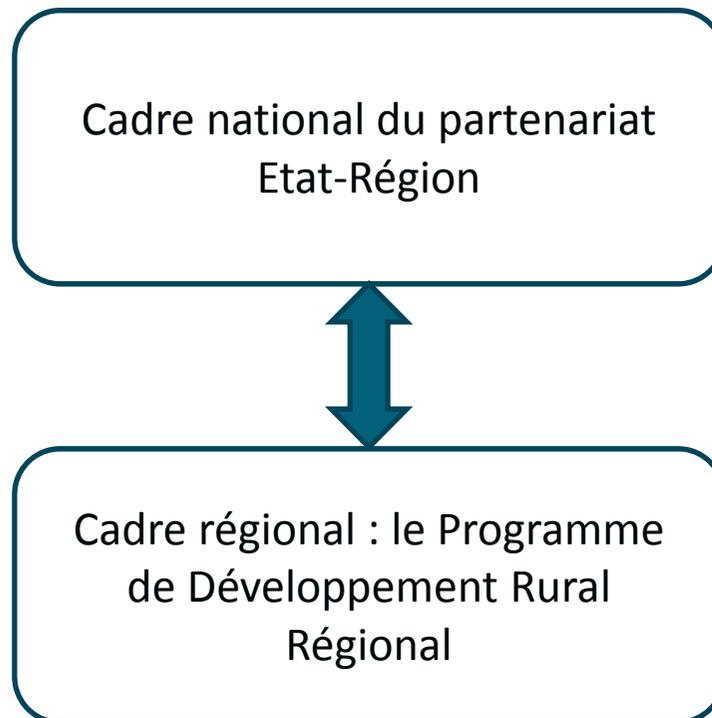
- FEDER : développement de la couverture en très haut débit, développement de l'économie de proximité
 - FSE : soutien aux actions d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, soutien à la formation des demandeurs d'emploi tout au long de la vie
 - FEAMP : soutien aux investissements (sélectivité des pêches), aide à la formation
- 

II) Le FEADER en Rhône-Alpes



Cadrage du FEADER

- Région devenue, pour la nouvelle programmation, autorité de gestion du FEADER en association avec les services de l'Etat
- Modalités :



- Orientations stratégiques
- Cadre méthodologique
- Cadre relatif à certaines mesures

- Stratégie régionale
- Cadre de la plupart des mesures

Négociation du PDR-RA

- Avril 2014 : première version des PDR envoyée à la commission européenne en parallèle du cadre national
- Septembre 2014 – Janvier 2015 : négociation du cadre national et des PDR suite aux retours de la commission à l'été 2014
- A partir de juin 2015 : validation des PDR par la commission
- Pour les actions engagées début 2015, nécessité de travailler sur la base d'un PDR non officiellement adopté

- Diagnostic du territoire rhône-alpin et synthèse par une analyse SWOT
- Enjeu identifié en Rhône-Alpes : *Maintenir, et si possible développer les potentiels productifs liés à l'agriculture et à la forêt, et les orienter de manière à maximiser leurs externalités positives*
- Objectifs stratégiques:
 - Satisfaire les besoins fondamentaux de l'agriculture
 - Assurer la viabilité économique de l'agriculture et de la sylviculture
 - Faire bénéficier les territoires de l'impact économique de l'agriculture et de la sylviculture
 - Maximiser les externalités positives sur les territoires

Objectifs ➡ Besoins ➡ Domaines prioritaires ➡ Mesures

Domaines prioritaires du PDR-RA 1/2

- P1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et dans les zones rurales
- P2 : renforcer la viabilité et la compétitivité des exploitations pour toutes les agricultures régionales et promouvoir les technologies agricoles innovantes et une gestion durable des forêts
- P3 : promouvoir l'organisation des filières agricoles, incluant la transformation et le marketing des produits agricoles, le bien-être animal et la gestion des risques agricoles

Domaines prioritaires du PDR-RA 2/2

- P4 : restaurer, préserver et mettre en valeur les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt
- P5 : promouvoir l'efficacité des ressources utilisées et soutenir l'évolution vers une économie sobre en carbone et une économie qui s'adapte au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie
- P6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

III) 2 exemples d'actions du PDR-RA : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et les projets Leader



Principes et objectifs associés aux MAEC

- Des contrats de 5 ans destinés aux agriculteurs volontaires
- Principe : mise en œuvre d'une pratique répondant à un enjeu en échange d'une rémunération annuelle



Objectifs:

- Maintenir des pratiques favorables (menacées de disparition) sources d'aménités environnementales
- Accompagner le changement vers des pratiques préservant l'environnement



Orientations régionales des MAEC 2014-2020

- MAEC mobilisées dans une stratégie régionale agro-environnementale et climatique avec définition des éléments suivants
 - Enjeux
 - Zones d'actions prioritaires (ZAP)
 - Liste des MAEC activées
 - Critères de sélection des PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) dans le cadre d'un appel à candidatures annuel
- Cahiers des charges MAEC définis au niveau national



Enjeux et identification des zones prioritaires

3 Zones d'Actions Prioritaires (ZAP)
définies pour cibler les enjeux rhône-
alpins :

- Préservation de la qualité des eaux
- Préservation de la biodiversité
- Spécificités régionales des

systemes herbagers dont le maintien
concourt à la préservation de la biodiversité
et des paysages



Du PAEC aux MAEC...

Des MAEC à mettre en œuvre dans le cadre d'un PAEC :

- Projet de territoire, double dimension agricole et environnementale
- Porté par un opérateur
- Mis en œuvre par un animateur
- Co-construit et piloté en partenariat avec les acteurs du territoire
- Projet comportant les éléments suivants :
 - Diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire
 - Plan d'actions
 - Objectifs (contractualisations) et moyens financiers du PAEC
 - Modalités de poursuite des objectifs territoriaux au terme du plan d'actions

Financement des MAEC

- Contrats financés à hauteur de 75 % par le FEADER
- 25% complémentaires assurés par un co-financeur (CG, RRA, AE...) en fonction des enjeux et des MAEC proposées



Les fondamentaux de Leader

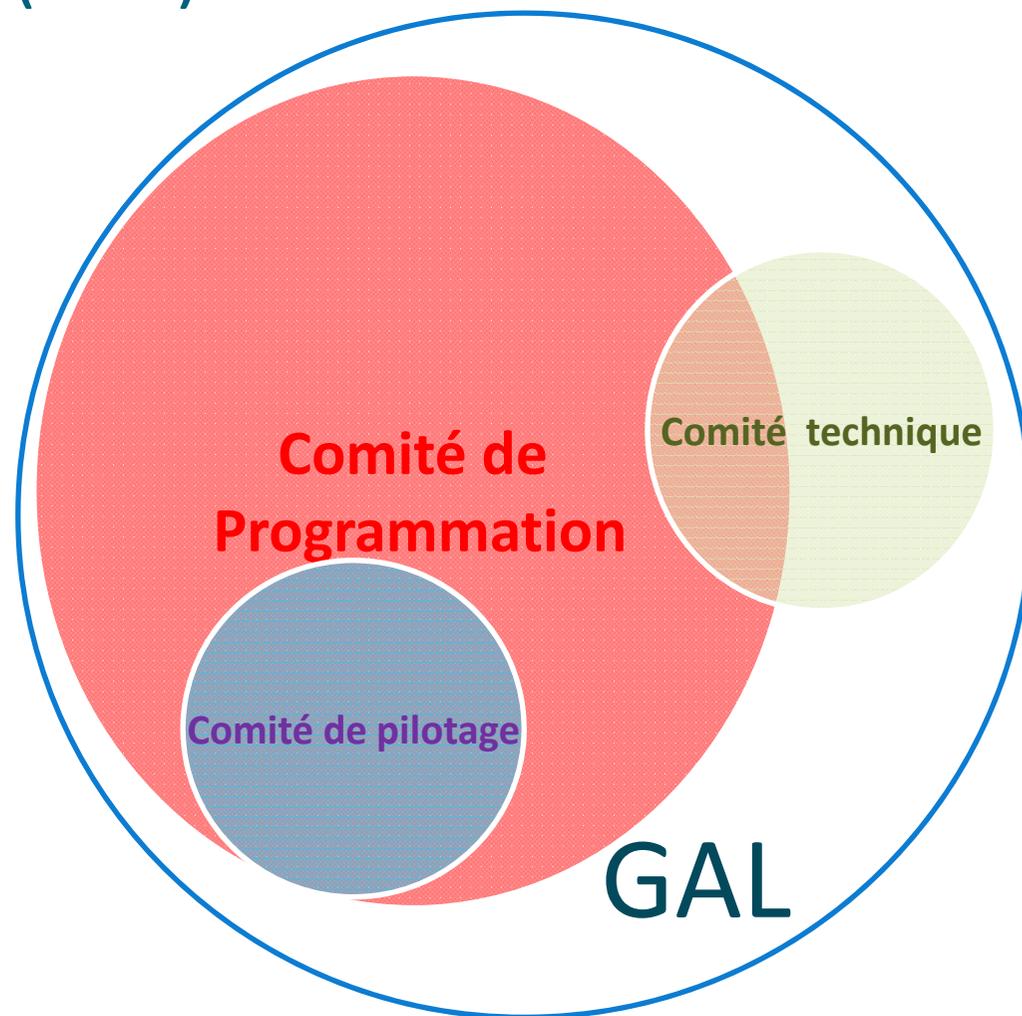
- Un dispositif multi-thématique: agriculture, agro-environnement, foresterie et développement rural
- Les grands principes de LEADER:
 - Une stratégie locale de développement
 - Un partenariat public privé
 - Une approche ascendante et multisectorielle
 - Un laboratoire d'idées
 - La mise en œuvre de projets de coopération
 - Un travail en réseau

Mise en œuvre du projet et enjeux

- Mis en œuvre sur un territoire de projets (contrat de développement, PNR)
- Montage du projet en 2 temps courant 2014 : appel à manifestation d'intérêt puis appel à candidatures
- Programme d'actions construit autour des enjeux suivants:
 - Changement de pratiques, préservation des ressources,
 - Vitalité sociale des territoires ruraux
 - Territorialisation des économies rurales
 - Adaptation au changement climatique
 - Stratégie alimentaire de territoire

Une gouvernance autour d'un Groupe d'Action Local (GAL)

- Comité de programmation : délibère sur la conformité d'un projet aux exigences Leader et à la stratégie du territoire. Décide de l'attribution de la subvention.
- Importance des acteurs privés au sein du comité de programmation : 50% des membres présents lors des votes doivent être des acteurs privés





Programme d'actions Leader

- Programme construit sous forme de fiches actions
- Taux moyen d'intervention FEADER : 60 %
- Exemple d'actions mises en place :
 - Développement d'une offre écotouristique
 - Accompagner la promotion d'une destination touristique
 - Développer et diffuser des pratiques permettant une diminution des pollutions agricoles
 - Soutenir et pérenniser certaines filières agricoles
 - Soutenir la mise en réseau d'acteurs économiques



Merci pour votre attention

